

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MAISOD - 39 260

Séance du 11 avril 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 10
- absents : 03

Date de convocation : 01/04/2023

Délibération n° M - 2023 - 0008

L'an deux mil vingt trois, le onze avril à vingt heure trente minutes.

Le Conseil Municipal de Maisod, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline GROS .

Présents : Messieurs Michel BLASER, Julien BUFFAUT, Régis LACROIX, Charles MIELLIN, Michel RAGEOT et mesdames Delphine BARTHET, Michèle BERTHOLINO et Céline GROS

Absent excusés : Franck GANEVAL, Sonia MORNICO, Julie REVY

Procurator(s) : Sonia MORNICO à Delphine BARTHET et Julie REVY à Michèle BERTHOLINO

Secrétaire de séance : Michèle BERTHOLINO

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET LOTISSEMENT DU MONT DU CERF

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Céline GROS, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenté, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			- €	178 426,00 €	- €	178 426,00 €
Opérations de l'exercice		34 855,30 €	174 855,30 €	76 400,00 €	- €	- 63 600,00 €
TOTAUX	- €	34 855,30 €		254 826,00 €	- €	289 681,30 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	- €	34 855,30 €	- €	254 826,00 €	- €	289 681,30 €
RÉSULTAT	- €	34 855,30 €	- €	254 826,00 €	- €	289 681,30 €

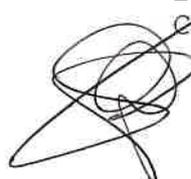
2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits budgétaires aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Le président de séance,
Céline GROS




Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230411-M_2023_0008-DE

